

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2023**

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES FINANCIÈRES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et rapport afférent (ROB) 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 8 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI – Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND - Clarisse CHABAL VIGNOLES – Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID – Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - Patrice SANGARNE à Eric PUJADE - Carine MENDEZ à Françoise PANCALDI – André TRIGANO à Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Anne LEBEAU à Françoise LAGREU CORBALAN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Madame THIENNOT ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Monsieur Henri UNINSKI.

**1-1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)
ET RAPPORT AFFÉRENT (ROB) 2023**

Un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif (BP),

Ce débat se déroule à l'appui de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 17 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2023, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), annexé à la délibération.

Madame THIENNOT : « « Nous allons aborder le thème de l'ordre du jour qui est le débat d'orientations budgétaires.

Ce débat d'orientations budgétaires arrive un peu tard, c'est clair, mais il faut savoir que 77 % des communes françaises l'on retardé jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre. Et tout cela pour la même raison, nous sommes vraiment rentrés dans des temps incertains, imprévisibles pour les collectivités, et pour nous aussi. Donc les prix changent, les règles fixées par l'État de la même façon. Deux exemples : un rapport de la Banque Postale fixait à 10 % l'augmentation du prix des matériaux.

Le gouvernement a annoncé en fin d'été que les collectivités n'auraient pas à subir l'augmentation des cotisations retraite de 1 % et finalement, au début de l'automne, ça avait évolué. Donc, proposer un budget pour l'année avec des chiffres qui change toutes les semaines, c'est vraiment un exercice extrêmement périlleux. Et ce qu'il faut savoir aussi, ce n'est qu'aucune de ces incertitudes ne nous est finalement favorable. Le niveau d'inflation imprévisible sur l'énergie, les matières premières, les produits alimentaires, notamment à la cantine, l'augmentation du point d'indice qui est la plus élevée enregistrée pour la rémunération des fonctionnaires.

Tout cela a fortement impacté les finances de la Ville en 2022. Nous avons perdu en un an 1,5 M€ d'épargne nette et presque 4 ans de capacité de désendettement. Pour être tout à fait claire, je n'ai pas du tout l'intention d'esquiver nos responsabilités, ma responsabilité dans cet état de fait.

En début 2022, on avait présenté notre plan pluriannuel d'investissement. La direction générale du Trésor prévoyait une inflation à 1,3 % pour l'année entière et c'était l'époque du « Quoi qu'il en coûte », des investissements massifs de l'État pour rebondir après le Covid.

Dans ces conditions, on a été largement motivé par la communication de l'État et nous avons continué à investir massivement dans la Ville, pour accélérer sa renaissance.

Deuxièmement, nous avons décidé de maintenir en toute circonstance, le même niveau de service et proposé aux Appaméens de remplacer systématiquement, chaque agent absent pour cause de maladie. A l'automne, l'inflation a dérapé et l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires a rendu finalement extrêmement coûteuse cette politique de remplacement systématique. Donc, nous avons demandé en conseil municipal une rallonge budgétaire, mais aujourd'hui, clairement, ce fonctionnement n'est plus tenable.

Pour 2023, il a fallu faire des choix avec trois impératifs sur notre feuille de route. Déjà, il est hors de question de nous retrouver, comme la municipalité précédente à quelques euros, de la mise sous tutelle ou de la cessation de paiements. Il est indispensable de savoir où nous allons. Il est aussi hors de question d'augmenter les impôts, là encore, une vieille recette que l'on ne souhaite pas utiliser. Nous nous sommes engagés à cela et nous tiendrons notre parole. Hors de question enfin, de faire payer aux générations futures les excès des dépenses d'aujourd'hui, nous nous sommes engagés à maintenir une dette stable.

Nous voulons maintenir même niveau d'investissement pour moderniser la ville, mais sur moins de projets. Priorité à l'amélioration des déplacements, des écoles et la vie du centre-ville.

La commune de 2020 à 2022 a réalisé un peu plus de 22 M€ d'investissements, nous vous proposons, pour 2023 à 2025, environ 20 M€ soit, quasiment deux fois plus que l'investissement moyen annuel du mandat précédent. Ce qu'il faut savoir, c'est que la ville investit chaque jour ouvrable, 37 800 € au service des Appaméens.

Nous reportons donc quelques projets, principalement, le toilettage énergétique la piscine, la poursuite de la modernisation de la D624, et l'aménagement de la friche Nord.

Nous ne présenterons pas, comme avant, de façon extrêmement précise, le prévisionnel d'investissements financiers pour les années suivantes, car, comme je l'ai dit, les temps sont incertains et il est inutile d'aligner des chiffres qui sont complètement flottants.

Il y a, en revanche, une chose dont nous pouvons être absolument certains, c'est que nos dépenses sont celles qui permettent, aux ultimes services de proximité d'exister. »

Monsieur ROCHET : « Merci Madame le Maire. Il y a un an, je vous présentais le rapport d'orientations budgétaires 2022, en soulignant le contexte instable dans lequel nous étions. Le rapport se situe dans un contexte encore plus mouvant que celui de 2022. La crise énergétique a durement frappé les ménages et les entreprises et il est difficile de prévoir l'évolution des prix de l'énergie, par exemple. La croissance du PIB en France devrait atteindre 2,6 % en 2022 et autour de 0 % en 2023. Avec une inflation de plus de 5 % en 2022 et une prévision entre 4 et 6 % en 2023, l'inflation pourrait se stabiliser autour de 2 % en 2024. Mais compte tenu des instabilités internationales, des incertitudes très fortes, des tensions sur les approvisionnements et les taux directeurs qui s'envolent, il paraît difficile de se projeter au-delà de l'année en cours. C'est pourquoi le DOB et le PPI présentés aujourd'hui, se concentreront sur l'année 2023.

Pour élaborer ce rapport d'orientations budgétaires un seul impératif : une gestion rigoureuse. Notre vision prospective repose sur trois éléments clé :

Tout d'abord, le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ou communaux en 2023, ce, d'autant que les bases des valeurs locatives des locaux d'habitation seront valorisées de 7,1 % par application de la loi de finances ;

Le choix de réduire nos charges à caractère général du chapitre 11 de près de 5 %. Nous poursuivons une démarche de responsabilisation de tous les services de la collectivité sur la nécessité de bien mesurer chaque dépense ;

Enfin, le choix d'un programme d'investissement ramené à 24 M€, prévu sur les 4 années à venir, tout en contenant la dette à un niveau classé « satisfaisant à très satisfaisant », par les agences de notation.

Depuis 2020, nous avons investi plus de 28 M€, nous avons la volonté de poursuivre ce niveau d'investissement. Nous mènerons ce plan d'investissement, malgré les engagements défavorables dont nous avons hérité. Un seul exemple : la villa Major pour laquelle, le reste à charge pour la commune de Pamiers se rapproche de 150 000 € par appartement.

Les grands projets qui seront lancés en 2023 porteront sur trois axes :

- Le 1^{er}, la redynamisation du centre-ville avec l'Îlot Sainte-Claire, après la phase de démolition des premiers immeubles et la recherche d'opérateurs en vue de la reconstruction et la construction de la Villa Major 2, avec ALOGEA ;

 - L'Île aux Enfants et le jardin paysager, avec l'ouverture de l'école prévue en fin d'année ;

 - Les études pour la rénovation des places du centre-ville, le stationnement le long du boulevard des Maquisards ;

 - Enfin l'aide à la modernisation des commerces pour 75 000 €.

- Le 2nd chapitre portera sur la mobilité et le développement durable avec l'itinéraire cyclable entre La Tour-du-Crieu et le pôle multimodal de la gare de Pamiers ;

 - L'aménagement de l'avenue du 9^e RCP et la modernisation de la production énergétique du pôle d'enseignement artistique.

- Le 3^e chapitre porte sur le patrimoine et les équipements. Avec la remise à niveau du centre de loisirs de Las Parets pour 264 000 € ; l'aménagement des bureaux de la porte de Nerviaux afin de rapprocher l'ensemble des services de la Mairie pour davantage d'efficacité ; La reprise des études pour la création d'un centre technique municipal et la modernisation des équipements et des services.

Une petite rétrospective financière :

L'année 2022 est marquée par une augmentation des charges de personnel de 10 %, c'est un marqueur qui n'est pas propre à Pamiers, mais que l'on retrouve dans la plupart des collectivités similaires.

Le recrutement de collaborateurs d'encadrement qui était une nécessité pour la mise à niveau de notre collectivité, l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC, le rattrapage du NBI sur les années antérieures ont conduit à une augmentation de 1,3 M€ sur 2022. Les charges de personnel représentent 63 % des charges de fonctionnement, ce qui est dans la moyenne de la strate des villes de 15 000 habitants ;

Concernant les charges générales, au chapitre 11, l'augmentation a été limitée à 7 %. Malgré un contexte généralisé de la hausse des coûts des matériaux et de l'énergie.

Notre choix de participer au groupement de commandes du SDE pour l'achat d'énergie, a permis de limiter les hausses que nous aurions pu subir.

S'agissant du financement des investissements et de la reconstitution du fonds de roulement, la collectivité s'est attachée depuis 2020 à rééquilibrer sa stratégie, avec une mobilisation forte des subventions jamais atteintes à hauteur de 3 172 634 € en 2022, contre 554 000 € en 2019 par exemple.

Un programme d'investissement en lien avec nos capacités financières, un recours à l'emprunt adapté aux besoins de financement et limité à 2 M€ en 2022 pour un capital remboursé de 2,2 M€.

La prospective pour l'année 2023 :

Tout d'abord, Madame le Maire l'a rappelé, s'agissant de la fiscalité, à ce jour, les bases fiscales pour l'exercice 2023 ne nous ont toujours pas été transmises par la DGFI.

On constate une quasi-stagnation de nos recettes fiscales à +0,28 %, soit, 75 000 € et la part désormais dominante des produits échappe au pouvoir de taux. Seulement 38 % des recettes de la collectivité sont soumises à la décision du Conseil municipal. Cela traduit une perte d'autonomie fiscale des collectivités et une moindre maîtrise de marge de manœuvre sur les produits.

S'agissant des charges liées aux achats et aux prestations, nous avons pour objectif de mettre en place une politique de réduction des achats publics de l'ordre de 5 %, sans baisser le niveau du service public. Cette politique nécessite une réflexion globale et une harmonisation des pratiques d'achats.

Concernant les dépenses de personnel, nous voulons stabiliser la masse salariale avec une évolution de 1,03 % en volume budgétaire pour l'année 2023. Des facteurs endogènes conditionnent l'évolution de ce chapitre sur les prochaines années.

La maîtrise de la masse salariale qui permet de maintenir les grands équilibres de fonctionnement, passe notamment par la mise en œuvre d'une réelle gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans laquelle l'acquisition et le renforcement de la compétence des agents, par la formation continue, seront une source de développement comme d'économie à long terme.

En 2022, compte tenu de l'augmentation des charges fixes, la capacité d'autofinancement brute de la commune, a été ramené à 2 473 626 €.

Avec un encours de dettes au 31 décembre de 24 867 000 €, semblable au niveau de 2021, la capacité de désendettement atteint le seuil de 10 ans et notre volonté est de rester à un niveau d'endettement au plus, de 10 ans pour les années à venir.

Le plan pluriannuel d'investissement flèche 24 M€ de dépenses sur la période 2023/2026, dont plus de 8 M€ en 2023 de nouveaux investissements et 4 M€ de restes à réaliser.

Comme je l'ai indiqué précédemment et compte tenu des incertitudes liées à la conjoncture économique, seules les opérations engagées en 2023 sont présentées dans le PPI.

Les programmes de 2024 à 2026 seront établis en fonction des capacités d'investissement de la commune. À ce titre, les prévisions des nouveaux emprunts sur la période pourraient être planifiées pour :

2023, à hauteur de 5,14 M€ ;

2024 : 4 M€ ;

2025 : 2 M€ ;

2026 : 2 M€.

Soit un total de 13 M€ d'emprunts.

En fonction du profil d'extinction de la dette et à raison de 2,5 M€ de remboursement annuel, ces nouveaux emprunts amèneraient le capital restant dû à 26 M€ à la fin de l'exercice 2026.

Au regard d'une CAF brute qui est notre objectif de 3,3 M€, la capacité de désendettement de la collectivité serait inférieure à 8 années, ce que nous avons déjà annoncé l'an dernier puisque l'on se situe à 7,25.

En conclusion, ce rapport d'orientations budgétaires présente un projet d'investissement réaliste pour la ville, avec plus de 50 M€ d'investissements sur la période 2020/2026. Il s'inscrit dans un contexte soumis à de fortes inconnues liées aux éventuelles modifications de l'environnement des collectivités territoriales qui pourraient découler des orientations du gouvernement, telles qu'une réforme de la fiscalité, de nouvelles étapes de décentralisation, des décisions d'accompagnement de la situation économique et le soutien à l'investissement des collectivités et aussi à l'évolution macro-économique globale et ses incidences sur le coût des collectivités.

De manière corollaire, la collectivité se donne comme objectifs :

- A minima la stabilisation de la CAF brute à hauteur de 3,2 M€ ;
- L'encadrement du recours à l'emprunt de telle sorte que le ratio de désendettement de la collectivité ne dépasse pas 10 années ;
- Le financement de ce programme sans dégrader le fonds de roulement net global de la collectivité pour un équilibre entre financements propres et nouveaux emprunts.

S'il est donc difficile dans un contexte mouvant d'anticiper la totalité des paramètres, ce scénario laisse des marges de manœuvre supplémentaires pour mener à bien des actions visant au renouveau de Pamiers. Je vous remercie. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Bonsoir, je vous ai bien écouté, j'ai relevé certaines choses fausses que vous dites sur l'ancienne municipalité, mais ça sera, plus tard, l'objet de mon intervention. Je voulais vous dire, Madame THIENNOT, Monsieur ROCHET, conseillers municipaux de la majorité qui votaient sans mot dire toutes les décisions, vous avez ruiné notre ville.

Premièrement, l'épargne : page 29 du 1^{er} DOB, il y a un tableau. À votre arrivée, il y avait presque 1,9 M€, trois ans après votre arrivée, il y a 250 000 €. Qu'avez-vous fait de la différence. Je vous prie de répondre à la fin de mon discours s'il vous plaît ;

Sur le même tableau, on voit la capacité de désendettement qui était sous André TRIGANO de 5,69 années, à 10,06 années. Quand vous dites qu'André TRIGANO était à deux doigts de la tutelle, ce que ne dit d'ailleurs pas le dernier rapport de la chambre des comptes, je pense que vous faites de la diffamation. Donc, 5,69 ans, on est en zone verte, c'est-à-dire sans risque des collectivités, il faut voir le PV du conseil municipal de mars 2019, que l'on nous a adressé. 10,6 ce que vous êtes en ce moment, c'est un endettement « préoccupant ». Alors deux questions : comment allons-nous rembourser notre dette ? Et qui, dorénavant, va pouvoir nous prêter de l'argent, avec une telle capacité ?

Deuxièmement, les charges de personnel : page 36 du dernier DOB. À votre arrivée, il y avait 315 agents ETP en 2020. En 2022, il y en a 351. Vous avez embauché 36 agents en plus. C'est beaucoup. Page 23 du dernier DOB, je vous cite les pages pour que vous puissiez voir que je ne tire pas les chiffres de n'importe où et vous pouvez suivre. Donc, page 23 du dernier DOB : augmentation des charges de personnel sur l'an dernier : 10,11 %, je pense que tout le monde l'a remarqué, soit, 1 330 000 €, vous pouvez dire que votre impact, là-dessus, c'est 500 000 €, c'est le coût des recrutements. Après vous n'avez pas eu de chance, il y a eu 3 % d'augmentation des salaires, l'augmentation du Glissement, Vieillesse, Technicité, la NBI, etc. Mais à la fin, ça fait quand même 1,3 M€.

J'ai fait une petite projection. L'an dernier, on a eu une inflation de 6 %, une augmentation des salaires donnée par l'État de 3 %, en ratio, ça fait la moitié. En 2023, tout le monde voit que l'inflation continue et les experts parlent d'une inflation d'au moins 10 %. Si on applique le même ratio, l'État augmente les salaires de 5 %, ce qui fait, si on prend la masse salariale actuelle d'un peu plus de 14 M€, vous augmentez de 5 % et à mon avis, c'est un minimum, parce qu'il y aura peut-être d'autres augmentations en plus, vous obtenez 15 536 535 €, soit près de 1 M€ en plus, sans rien faire. Pour moi, vous avez créé un monstre, vous ne l'avez peut-être pas fait exprès, mais vous avez créé un monstre. J'ai vu votre estimation à 2023 à 1,03 %, franchement, j'ai bien ri. À moins que vous me disiez comment vous allez faire. Je vous trouve très optimiste. Ma question : que comptez-vous faire ? Rester comme ça ? Licencier ? Baisser les horaires des salariés ? Baisser les salaires ?

Ensuite, page 13 du nouveau DOB, la pression fiscale est à 1,48 bien supérieure aux autres communes. Pas de marge de manœuvre, c'est ce que dit Monsieur ROCHET. Et puis je crois me souvenir que vous aviez promis des baisses d'impôts sur votre programme électoral. Ce n'est pas un levier.

L'énergie, comme tout, augmente. Pour l'instant, vous avez réussi à négocier un bouclier tarifaire et je vous en félicite, ça nous protège encore, mais l'inflation gagne tous les secteurs. Comment envisagez-vous de payer les factures à l'avenir ? Je vois que vous avez encore des projets. Vous avez allégé les projets, je vous en félicite, c'est une bonne chose par rapport aux finances actuelles, mais ceux qu'il vous reste, je ne sais pas comment vous allez faire pour tenir sans avoir de finance.

La question de notre groupe : Comment allez-vous faire pour boucler le budget, pour éviter la faillite, pour éviter un placement de la Ville sous tutelle ?

Madame THIENNOT : « Madame LAGREU, Mesdames et Messieurs, je vais répondre à toutes ces questions. Première remarque : en 2017, cette commune était à 37 € de la cessation de paiement, la Préfecture, et j'ai des courriers à l'appui, a imposé à Monsieur VILESPY, directeur financier de la Communauté de communes de venir travailler à temps partiel chez nous.

Deuxièmement, c'est un peu facile de ne pas investir et d'augmenter les impôts. Nous, on n'a pas augmenté les impôts et nous ne nous sommes pas engagés à les baisser, vous vous trompez Madame LAGREU.

Ensuite concernant les RH que vous évoquez longuement. Je suis vraiment extrêmement satisfaite que ce débat intervienne, aujourd'hui, publiquement. Parce que les questions de fond n'ont jamais été abordées jusqu'à présent, et pourtant, c'est le chantier qui nous a pris le plus de temps et le plus d'énergie en 2 ans ½. Maintenant que tout le monde se rend compte qu'il a coûté autant d'argent, on peut vraiment discuter de l'administration de la Ville.

Par rapport à l'augmentation de 1,3 M€, une augmentation du point d'indice et de la rémunération des charges sociales associées plus 547 000 €. La GVT, c'est-à-dire le vieillissement naturel des agents et la régularisation de la prime NBI, oubliée, je vous le rappelle, par la municipalité précédente, dont on paye encore cette année, les conséquences. Je vous rappelle que cette NBI a été attribuée aux agents de façon extrêmement rationnelle, puisque tous les agents qui ont déposé plainte au tribunal administratif, contre nous, ont, jusqu'à présent, été déboutés.

Ensuite les recrutements, 448 000 €. Parmi les recrutements, je vous le rappelle : un directeur financier, puisque Monsieur VILESPY n'a pas pu continuer sa mission partagée commune / CCPAP avec nous. Pour gérer un budget de 25 M€, ça ne me paraît pas être un luxe. Mais aussi des policiers municipaux, des agents chargés de la propreté, des domaines qui correspondent vraiment aux attentes des Appaméens.

Enfin, on a souhaité maintenir le même niveau de service pour tout le monde Appaméens ou pas, au conservatoire, à la piscine, au centre de loisirs, sachant que par exemple, une journée au centre de loisirs coûte 45 € et que les familles, au maximum, paye 15 €. Il faudra quand même s'interroger sur la charge portée par les Appaméens par rapport aux habitants des autres communes. Ça, on en parlera tout à l'heure.

Ensuite, on a choisi de regrouper les services de la municipalité, les services de la commune. Les services travaux, et aussi, de regrouper le service enfance-jeunesse et culture au niveau de la place du Mercadal pour améliorer la coordination des équipes, pour améliorer la cohésion, et bien sûr, éviter d'entretenir des passoires thermiques voire des logements absolument indignes. Je vous invite à aller voir certains endroits qui sont absolument catastrophiques.

Ensuite, c'est le rapport de la cour des comptes qui nous a servi de guide. Et ce rapport qu'a-t-il mis en évidence ? Le manque dangereux d'encadrement, avec, pour conséquence, des agents totalement livrés à eux-mêmes. Sans missions précises, sans emploi du temps, sans calendriers et avec, bien entendu, les conséquences habituelles : burn-out, absentéisme, dépression.

Chaque jour de ces deux dernières années, a été consacré à identifier ce qui n'allait pas et y remédier. Car quand vous n'avez pas les bonnes personnes au bon endroit, c'est ce qui coûte. Ça coûte en heures supplémentaires et en personnel extérieur de remplacement.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que lorsque l'on est arrivé, il n'y avait aucun indicateur. Il y avait très peu de fiches de poste. Les entretiens individuels n'étaient pas faits. On ne savait pas pourquoi les agents étaient recrutés pour quelle mission, comment ils étaient évalués. La plus grande augmentation des charges de personnel, c'était en 2014, une année électorale.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que lorsqu'on est arrivé, les carrières des agents n'étaient à ce point pas suivies, que certains ont pu partir à la retraite avant ce qui leur avait été dit, et donc, qui ont dû faire des mois supplémentaires.

L'indifférence quelquefois à la loi, avec un temps de travail illégal, des primes oubliées, des agents embauchés sans délibération en conseil municipal. Juste un exemple : le concours de Villes et Villages fleuris, ça ne concerne pas vraiment les RH, mais on a failli ne pas être

renouvelé au niveau trois étoiles parce que le programme et les contraintes avaient changé en 2012, et personne ne s'en était jamais rendu compte. Cette mairie, c'était vraiment un bateau ivre. Ça, on peut le dire. On n'a pas créé de monstre, on a hérité d'un monstre.

Ce que nous allons faire, maintenant que l'on a les indicateurs et les compétences, pour contrôler la masse salariale, pour savoir vraiment les missions de chacun, de toute façon, ce qu'il faut savoir, c'est qu'une mairie comme la nôtre nécessite beaucoup de personnel, que ça soit pour s'occuper et nourrir les enfants, nettoyer les rues, organiser les spectacles.

Le recours aux prestations extérieures et les remplacements systématiques seront évalués point par point et l'objectif est de réaliser la plupart des missions en interne.

Ensuite, ce qu'il faut intégrer, c'est que donner à la Ville une administration compétente et efficace, c'est un investissement qui coûte peut-être au départ, mais c'est un investissement pour des années. Cette administration est compétente, efficace, et capable désormais d'évaluer le service rendu aux Appaméens et surtout, aussi les services indus, ou les charges qui sont payés par les Appaméens pour les autres.

Je prends l'exemple du centre de loisirs dont j'ai parlé tout à l'heure, des locaux, qui coûtent en entretien, un prix très, très important.

Par ailleurs, nous allons revoir complètement notre politique tarifaire et mettre en place une réelle politique d'achat dont a parlé Monsieur ROCHET, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent.

C'est un travail monumental, auquel on consacre une énergie majeure, qui ne se voit pas, mais qui a été fait ces deux dernières années. On s'est donné les moyens de gérer la Ville comme une ville du 21^e siècle sans « à peu près », sans clientélisme ni petits services entre amis. Je vous le dis très sincèrement, s'il restait quelque chose de ce mandat, je voudrais que ça soit cela. Monsieur ROCHET, vous avez autre chose à rajouter ? »

Monsieur ROCHET : « Juste quelques éléments techniques sur les augmentations de la masse salariale en 2022, elles ont été essentiellement liées aux remplacements. À titre d'information, entre 2021 et 2022, il y a eu 23 équivalents temps plein en remplacement, ce qui représente une masse salariale d'environ 800 000 €, pour fixer les choses. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Bonsoir, juste pour répondre à votre intervention, vous dites que l'ancienne municipalité était à deux doigts de la tutelle à six ans, que dire de vous, qui êtes à dix ans.

Madame THIENNOT : « À 37 € de la cessation de paiement, on ne va pas revenir là-dessus, voyons le futur. Si vous avez besoin des documents, ils sont en notre possession. D'ailleurs, Monsieur LEGRAND le sait très bien. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Vous mentez quand vous dites qu'il était à 37 € de la mise sous tutelle. Vous racontez n'importe quoi. »

Madame THIENNOT : « 43 excusez-moi. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Je ne sais pas d'où vous sortez ce chiffre, dans le rapport de la Cour des comptes, il est noté que les comptes vont bien. Monsieur LEGRAND va vous le dire. Ensuite, je suis lasse de voir que votre seule défense pour avoir ruiné la Ville de Pamiers, c'est de mettre cela sur le dos de l'ancienne municipalité. Vous êtes là depuis trois ans, vous avez fait des choses, maintenant, il faut assumer vos erreurs. Vous êtes toujours en train de diffamer l'ancienne équipe, c'est votre seule réponse. Et je vous ai posé des questions : comment allez-vous faire sur la masse salariale ? Vous n'avez pas répondu. »

Madame THIENNOT : « Je me défends par rapport à vos critiques incessantes. Il n'était pas de mon idée d'évoquer la précédente municipalité, mais vous avez engagé la discussion sur ce terrain. Par rapport à la masse salariale, je viens de vous l'expliquer, on va réduire les remplacements systématiques et l'appel à du personnel extérieur. »

Monsieur LEGRAND : « Madame le Maire, je voudrais simplement souligner que ça fait trois ans que vous rabâchez que nous étions au bord de la cessation de paiement. Que je sache, les fournisseurs ont toujours été payés, le personnel a toujours été payé aussi. Par contre, la dette était nettement inférieure à ce qu'elle est actuellement. Vous nous dites qu'il y a le burn-out dans le personnel, mais moi, je n'ai pas les mêmes échos. Je ne viens pas souvent à la Mairie, mais quand je rencontre le personnel dans la rue où sur la place de la République, ce ne sont pas du tout les mêmes échos que j'ai. Parce que le mal-être, j'ai l'impression qu'il y est et il n'est pas de notre fait. Ensuite, vous nous parlez de cette fameuse NBI que l'on n'aurait pas versée. Effectivement, on ne l'avait pas versée, puisque l'affaire était devant les tribunaux, on a perdu, mais c'est tout. Et quant à la lettre du préfet qui demandait à Monsieur VILESPY, excusez-moi, ça me fait sourire. Nous n'avions pas de comptable à l'époque et depuis que Monsieur BAUZA était parti, nous étions en difficulté. Et effectivement, on a réussi à faire dégager du temps de la Communauté de communes à Monsieur VILESPY, pour qu'il vienne mettre un peu d'ordre et notamment nous épauler sur des virements qui n'avaient pas été faits, je parle notamment des reports de charges d'une année sur l'autre. C'est tout ce que je dirai. Mais la cessation de paiement, ne faites pas croire que nous étions en cessation de paiement, ce n'est pas vrai. »

Monsieur ROCHET : « Juste, Monsieur BAUZA, c'était 2015, donc si on doit remonter à l'antéchrist, ça va être compliqué. »

Monsieur LEGRAND : « On ne remonte pas à l'antéchrist, juste 2015/2019, pendant trois ans, nous n'avons pas eu de financier à la mairie. »

Monsieur ROCHET : « Mais Monsieur BAUZA, que je sache, n'était pas directeur financier, il était le directeur général des services. »

Monsieur LEGRAND : « Non, mais il le suivait de très près. »

Monsieur ROCHET : « Bref, ça, c'est un autre problème. On ne va pas rappeler l'histoire sans arrêt, mais comme Jean-Pierre VILESPY a été appelé à venir reprendre les finances de la ville, il y avait quand même une certaine urgence. Vous en conviendrez, et que s'il n'avait pas remis rapidement en ordre les finances de la commune, je ne suis pas sûr qu'il n'y aurait pas eu une tutelle mise en place par la préfecture. »

Madame THIENNOT : « Je crois que l'on va clore ce débat, par rapport au passé. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Ma collègue est intervenue sur le fond de ce ROB, je voudrais, pour ma part, intervenir sur la forme. La semaine dernière, le débat a été ajourné, parce que vous nous avez fourni un document de quelques pages, d'importance moyenne, d'ailleurs, au dernier moment, donc, lors de la séance au lieu de nous le faire parvenir dans les cinq jours réglementaires précédant le Conseil.

Cela vous a finalement permis de nous proposer une nouvelle version de ce rapport d'orientations budgétaires, dans laquelle vous avez rajouté le PPI, qui manquait dans la première version et ceci, pour vous mettre en conformité. Mais ce rapport n'est toujours pas réglementaire. En autres, les budgets annexes n'apparaissent pas. Notamment, le budget annexe de l'eau, d'une grande importance, et celui du camping dont la mutation est actuellement envisagée. À quand la troisième version, pour avoir enfin, un rapport réglementaire ?

Ensuite, je vais parler rapidement, page 35 sur les projections d'équilibre financier. Tout d'un coup, nous avons des chiffres pour 2024, 2025, 2026 qui sortent, on ne sait pas trop d'où. Mais vous avez finalement donné l'explication dans votre intervention du départ, vous nous avez parlé de chiffres flottants. Je crois qu'ils sont là, écrits. Donc, ces chiffres arrivent alors que dans les 34 pages précédentes, nous n'avons aucune information à ce sujet. Ce n'est pas que nous ayons envie de les remettre en cause, pourquoi pas, mais on aurait aimé un peu plus de détails.

Ensuite page 31, pour conclure, je citerai vos propres mots du rapport : « La commune est au-dessus du seuil d'alerte, 7 % des recettes réelles de fonctionnement représentent un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégagerait pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaitait. Comment voulez-vous que les Appaméens aient confiance dans vos orientations budgétaires ? »

Monsieur ROCHET : « Pour vous répondre sur les budgets annexes, ils sont intégrés dans le budget d'investissement général. C'est-à-dire que l'an dernier, ils avaient été séparés, cette année, ils ont été intégrés. Le, près de 1 M€ qui correspond à l'investissement des budgets annexes a été intégré dans le budget général. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Mais on ne les a pas. »

Monsieur ROCHET : « Il n'y a pas nécessité d'avoir les détails, il suffit qu'il soit intégré dans le budget général. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Je suis désolée, au niveau de la réglementation, nous devrions avoir un rapport d'orientations budgétaires qui nous permettrait d'avoir ces chiffres-là. La question de l'eau est quand même une question importante tout comme celle du camping, dans une moindre importance, mais quand même, puisque sur les deux thèmes, nous avons besoin de connaître les chiffres et les orientations. Là, elles n'apparaissent pas. »

Monsieur ROCHET : « Le DOB, c'est une indication, éventuellement des perspectives et de l'endettement de la commune. Dans la mesure où les dettes sont mutualisées sur l'ensemble du budget, c'est représentatif de l'endettement de la commune. »

Madame THIENNOT : « Ça sera au budget. Et j'ai, devant moi, les textes de loi concernant ça, il n'est nulle part mentionné de séparer les budgets annexes dans le débat d'orientation budgétaire. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « D'accord, nous ne devons pas avoir les mêmes formules. Du coup, on comparera si vous voulez bien. »

Madame GOULIER : « J'ose à peine intervenir ! Après la séquence : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre... ce n'est pas l'autre, c'est moi... » parler du passé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le passé, joue sur l'avenir, mais il faudrait peut-être que l'on avance. Et pour avancer, il faudrait que l'on ait des documents fiables. La semaine dernière, vous nous aviez transmis des documents, vous avez constaté, apparemment, qu'il vous en manquait un petit bout, donc, vous nous avez donné une petite rustine sur table au dernier moment.

Et comme on est de bonne composition, on a dit : « Ok, on se réunit une semaine après. » Mais, là, sur cette version 2 du ROB 2023, je suis désolée, je vais peut-être répéter des choses qu'ont dites les « Trigano », le club d'à côté, mais j'avoue que les échanges tout à l'heure, étaient particulièrement inintéressants, donc, je vais peut-être répéter un certain nombre de choses. Dans ce ROB version 2, on constate des divergences, des erreurs de pourcentage, des disparitions, des apparitions et des absences notoires. Donc, j'ai besoin d'explication, je voudrais savoir, dans le ROB que vous nous avez donné la semaine dernière, pages 11, 12 et 14, le produit total de fiscalité directe était le même. Ne me dites pas que je chipote sur les chiffres... »

Madame THIENNOT : « Madame GOULIER, juste, je pense que comme vous l'avez dit, on ne va pas revenir sur le passé, c'est le document qui vous est présenté aujourd'hui qui fait foi, étant donné que le document de la dernière fois à votre demande, n'a pas été examiné. Il faut donc se recentrer sur le document qui vous est présenté aujourd'hui. »

Madame GOULIER : « J'entends bien, mais j'aimerais savoir, donc je le répète, sur le DOB de la dernière fois, je répète quand même, parce que j'y tiens... »

Madame THIENNOT : « Centrez-vous sur ce que l'on vous présente aujourd'hui. »

Madame GOULIER : « Laissez-moi finir de m'expliquer, si vous m'arrêtez à chaque demi-phrase, on y passe Noël. Ce que je suis en train de vous dire, c'est que la semaine dernière, quand on parlait de produit fiscal total de fiscalité directe, on avait un seul chiffre, sur les pages 11, 12 et 14. Et là, je ne comprends pas, on a trois chiffres différents alors que l'on parle de la même chose. Alors, il y a certainement une explication, mais j'aimerais bien qu'on me la donne. »

Monsieur ROCHET : « Quels chiffres ? »

Madame GOULIER : « Je vous parle de la fiscalité directe. »

Monsieur ROCHET : « Sur le document que vous avez aujourd'hui, ce sont quelles pages ? »

Madame GOULIER : « C'est ce que j'ai dit : 11, 12 et 14. En page 11 : 9 993 000 €, après page 12, nous sommes à 10 296 687 € et page 14, on est à 13 465 365 €. Pouvez-vous m'expliquer comment, ce qui était le même chiffre il y a une semaine, est différent aujourd'hui. Vous avez peut-être une explication à me donner ? Ce sont des chiffres différents, par contre, les pourcentages sont faux. Mais, ça, c'est encore autre chose. Les pourcentages sont les mêmes, mais ils sont faux. »

Monsieur ROCHET : « Ce qu'il faut bien intégrer, c'est qu'entre le produit fiscal et le total du produit, vous avez, ce que l'on appelle le coefficient correcteur, qui n'est pas calculé par nous, mais qui est donné par l'État, qui est, pour l'année 2023 de 0,966 554, qui vient modifier les calculs. C'est-à-dire que l'on part d'une masse, sur laquelle on applique un taux et ensuite, on applique un coefficient correcteur. Donc, ça fait partie des éléments. Les 9 993 000 € eux ont hors application du coefficient correcteur. »

Madame GOULIER : « Oui, c'était le cas la semaine dernière aussi. Je ne comprends pas du tout ce qui nous est présenté et apparemment, je ne suis pas la seule. »

Madame THIENNOT : « Vous ne comprenez pas quelles pages et quelles lignes, Madame GOULIER ? »

Madame GOULIER : « Je parle simplement des 11, 12 et 14 du document du jour, et vous pouvez vous référer au document de la semaine dernière, c'est toujours pareil. »

Monsieur ROCHET : « Ce que vous voulez savoir, ce sont les 10 296 000 et 687, pour être précis. C'est la somme, normalement de 9 715 220 que vous avez page 14, + 184 000 484 produits de AFND, + l'APH pour 396 983. Sauf erreur de ma part, ça ne doit pas être loin des 10 996 000 €. D'accord ? »

Madame GOULIER : « Non, pas d'accord, on avait les mêmes chiffres, je vous dis... »

Monsieur ROCHET : « Mais on s'en fout des chiffres de la dernière fois. »

Madame GOULIER : « Non, ça veut dire que la semaine dernière, c'était archi-faux. J'ai besoin de comprendre, qu'est-ce qui est juste ? Ce qui était la semaine dernière, ou aujourd'hui. »

Madame THIENNOT : « C'est le document d'aujourd'hui qui fait foi. »

Madame GOULIER : « Donc, on nous a présenté n'importe quoi la semaine dernière ? D'accord. »

Madame THIENNOT : « C'est difficile à dire étant donné que l'on ne l'étudie plus. Mais il y a sûrement une explication. »

Madame GOULIER : « Ah ? D'accord. »

Monsieur ROCHET : « Donc voilà, les 10 296 000 € se décomposent en 9 715 220 €, 184 484 €, 396 983 €. On est d'accord ? »

Madame GOULIER : « Si vous voulez. Alors là, j'aimerais bien comprendre, sur cette page 14, comment on obtient des rôles complémentaires positifs, qui étaient énormément négatif, la semaine dernière ? »

Monsieur ROCHET : « Les rôles complémentaires, on les constate. C'est un fait. »

Madame GOULIER : « D'accord, et en deux jours, on est passé de -3 233 000 € à +36 000 € ? »

Monsieur ROCHET : « En 2022, les rôles complémentaires s'élèvent à 36 389 € et on ne peut pas dire à l'avance, à combien s'élèveront les rôles complémentaires de 2023, sachant que déjà, on ne connaît pas exactement les bases. »

Madame GOULIER : « Écoutez, moi, c'est ce que j'ai vu, c'est écrit le 7, j'ai quand même pris la peine de lire ce que vous nous envoyez pour le 7. Le 7, on avait +2,7 M€ en 2022 et pour 2023 : 3 233 000 €. Donc aujourd'hui, vous ne pouvez pas voir, ce que vous pouviez voir la semaine dernière ? C'est bien ça ? On peut continuer, ce n'est pas grave. »

Monsieur ROCHET : « Ce n'est pas le même tableau dont vous parlez. Reprenons le document page 14 du ROB d'aujourd'hui, parce que sinon... »

Madame GOULIER : « Non, mais Monsieur ROCHET, la page 14, c'est la même, ce sont, en principe, les mêmes données sur deux pages et regardez, les chiffres sont différents. »

Madame THIENNOT : « Vous avez dit que les discussions précédentes étaient inintéressantes, mais celle-ci, franchement ! »

Madame GOULIER : « Attendez, je suis désolée, je pose des questions de compréhension, vous ne savez pas répondre, donc, vous dites : « Ce n'est pas intéressant. » Voilà. »

Madame THIENNOT : « Madame GOULIER, s'il y a des chiffres ou des additions qui ne vous convenaient pas ou qui nécessitaient des explications particulières, vous pouviez venir nous voir hier, pour que l'on en discute. Là, les gens sont envahis par des chiffres et on ne comprend pas vraiment la substantifique moelle de vos interventions. »

Madame GOULIER : « Je suis fort gênée que vous ne soyez pas, vous, envahie par ces chiffres. Parce qu'il y a quand même des discordances que vous ne savez pas expliquer. Que moi, je les vois, certes, mais que vous ne les expliquiez pas, c'est fort gênant. »

Madame THIENNOT : « Pour nous, il n'y a aucune discordance. Et tout est explicable. »

Madame GOULIER : « On passe quand même de 9 993 000 € d'évolution de fiscalité directe le 7 mars et une semaine après : 13 465 000 €, à part ça, tout va bien ! J'ai quand même une question, le coefficient correcteur du haut, page 14, pour 2022, il est connu quand ? »

Monsieur ROCHET : « Pour 2022, on le connaît. »

Madame GOULIER : « D'accord, donc, là, c'est pareil, d'une page sur l'autre, c'est encore différent, à une semaine près. »

Monsieur ROCHET : « 2022, vous avez 0,966554, et on est reparti sur le même à 0,966554 qui sera vraisemblablement communiqué par la DGFIP, dans les quelques jours à venir. »

Madame GOULIER : « Honnêtement, c'est quand même un sacré pataquès. À une semaine près, vous me donnez deux chiffres, deux coefficients différents. »

Monsieur ROCHET : « Madame GOULIER, je ne peux pas vous donner des éléments que l'on ne connaît pas. Vous comparez des choses pas comparables. Concentrons-nous sur le document que vous avez aujourd'hui. »

Madame GOULIER : « Eh bien, page 14. Ce n'est pas le même taux que ce qui est annoncé. »

Monsieur ROCHET : « Moi, je vous dirais même qu'il n'est pas impossible, lorsque l'on va présenter le budget, que les 9 715 000 € de la taxe foncière soit légèrement revus à la hausse ou à la baisse parce qu'on aura la véritable valeur des valeurs locatives. Ce que nous n'avons pas aujourd'hui, donc, c'est une projection... »

Madame GOULIER : « J'entends bien, ce n'est pas cela ma question. »

Monsieur ROCHET : « On ne va pas se battre pour 500 € ou 1 000 €, alors que l'on sait très bien que dans 15 jours, 3 semaines, on aura les vrais chiffres. »

Madame GOULIER : « Et qu'il nous manque plein de sous, on est d'accord. Je n'ai pas fini. Je constate que dans les apparitions en page 29, apparaît la structure de la dette, donc, c'est un élément obligatoire et c'est bien que vous l'ayez rajouté sur cette version. Par contre, je ne vois pas la gestion de la dette. Quel est le profil d'extinction de la dette ? C'est-à-dire, vous avez vu le ROB de l'an dernier, des autres années, comme moi, donc vous voyez de quoi je parle, je pense. »

Monsieur ROCHET : « Ceci dit, le profil d'extinction de la dette, il a un intérêt relatif, puisqu'il ne se considère que s'il n'y a pas de nouveaux emprunts. On sait bien que dans les collectivités telles que les nôtres, de façon récurrente, a minima il y a 2 M€ par an. Donc, afficher un chiffre qui ne sert pas à grand-chose, je ne vois pas très bien. »

Madame GOULIER : « Ce n'est pas un chiffre qui « ne sert pas à grand-chose », c'est un tableau qui se nourrit, comme ça avait été fait l'an dernier et qui nous donnait lecture... Parce que là, on ne voit pas comment la dette va être gérée, dans ce que vous nous avez envoyé. Et ça, ça fait partie des obligations, des éléments qui doivent être dans le ROB. »

Monsieur ROCHET : « Ce qui est obligatoire, c'est de donner la capacité de désendettement. L'extinction de la dette, c'est le dernier emprunt. »

Madame GOULIER : « Je regrette, moi aussi, j'ai l'article. »

Monsieur ROCHET : « Dans 20 ans, donc en 2042. »

Madame GOULIER : « Ça n'est pas dans le document. »

Monsieur ROCHET : « Mais ce n'est pas grave ! »

Madame GOULIER : « Si, ça doit être marqué. Dans le Code général des collectivités locales, c'est marqué. Moi aussi, j'ai pris les textes. »

Madame THIENNOT : « La dette, vous l'avez dans les projections d'équilibre de la page 35. »

Madame GOULIER : « Non, Madame, je vous parle du profil d'extinction de la dette. Ça aussi ça a disparu... c'est bien dommage. Je vais continuer. Dans les pages 32, 33 paraissent de nouvelles dépenses : 100 K€ de reconversion de friches sur l'Îlot des Fiches ; 76 K€ de plus pour l'Îlot Sainte-Claire ; 200 K€ de dépenses d'ordre. Est-ce que l'on peut savoir à quoi correspondent ces dépenses d'ordre ? C'est page 32, 33 ou 34... »

Monsieur ROCHET : « Les dépenses d'ordre, ce sont les amortissements. Le reste, ce sont des investissements prévus au PPI 2023... »

Madame GOULIER : « Donc, qui ont évolué d'une semaine sur l'autre aussi. D'accord. Je regrette, mais normalement, nous devrions avoir une vision au-delà de l'année, c'est une vision pluriannuelle et là, on n'est même pas à une semaine. Ça fait de la gestion à la petite semaine quand même. »

Monsieur ROCHET : « Il n'y a pas d'obligation à présenter un PPI détaillé sur les 5 ou 6 années. »

Madame GOULIER : « Alors ne présentez rien, ça ira plus vite, parce qu'on est revenu avec une insatisfaction totale. »

Madame THIENNOT : « Madame GOULIER, la vision, pluriannuelle, je suis désolée, mais elle est page 35. Vous comprenez bien que l'on ne peut pas détailler les travaux prévus en 2023, 2024, 2025, compte tenu de l'instabilité des finances de l'ensemble des collectivités et de la nation. Ce n'est pas la peine de projeter des choses à deux ou trois ans, pour revenir dessus systématiquement tous les six mois. Ça n'a aucun sens. »

Madame GOULIER : « Ça, c'est vrai, vous avez raison, parce que l'an dernier, vous annonciez que vous alliez investir dans... l'investissement était impressionnant. »

Monsieur ROCHET : « 58 M€. »

Madame GOULIER : « Ça, c'est pour tout le mandat, mais pour cette année, vous annonciez devoir emprunter 4 M€ et investir 17,5 M€ pour 2023. »

Madame THIENNOT : « Madame GOULIER, vous auriez sans doute prévu la guerre en Ukraine, vous auriez sans doute prévu l'inflation, nous, on n'en pas été capables. Vous auriez sans doute prévu l'augmentation du point d'indice. Nous, je suis désolée, mais on ne le savait pas. »

Madame GOULIER : « J'admire votre modestie, mais si vous voulez des pistes sérieuses, je vais vous les trouver. Pour commencer, l'effort fiscal qu'assument les Appaméens : 1,48. Pour rappel, l'effort fiscal, la moyenne française est à 1. Nous, 1,48, ça veut dire que l'on paye 48 % de plus que la moyenne des Français. Donc, ça veut dire que la Ville vit avec plus de moyens que ce qu'elle pourrait. Un conseil : commencez à faire avec moins. Il y en a qui font avec moins. Ma question est : est-ce que la Ville vit au-dessus de ses moyens ? Est-ce qu'elle gère mal ses recettes ? Deuxième piste, sans aller en Ukraine, je vous rappelle les termes du rapport de la Chambre des comptes, sur les charges de centralité, j'ai vu que vous commenciez à les évoquer tout à l'heure, parce qu'il ne faut pas oublier que l'Appaméen paye plus que pour la population appaméenne. Et il n'y a aucune contrepartie. Pour rappel, la Chambre des comptes disait : « La commune sous-estime ses charges de centralité en les évaluant en 2017 à 1 360 000 €, sans compter l'entretien et la prise en charge des équipements, notamment sportifs et culturels. Là aussi, il y a une justice entre communes. »

Une juste répartition à établir. Donc, ce n'est pas la peine d'aller chercher l'Ukraine, il y a des pistes de progression ici. »

Madame THIENNOT : « Par rapport aux charges de centralité, je sais, on en a déjà parlé plusieurs fois, vous en avez déjà parlé plusieurs fois Madame GOULIER, il faudra nous suivre lors de la délibération sur les tarifs, quand on demandera 50 € aux enfants des communes alentour, pour venir le mercredi. Je compte sur vous, bien entendu. »

Madame GOULIER : « N'essayez pas de me faire porter ce que je n'ai pas apporté, attendez, je ne vois pas pourquoi ça serait aux Appaméens... on va en parler quand même, parce qu'on reçoit parfois des documents et moi, je les lis tous en principe. Entre autres, le PLH dans lequel on parle de revenus médians. Celui de Pamiers, en 2018, il est aux alentours de 18 000, il y a juste une petite commune qui est en dessous, par unité de consommation. Tous les autres sont à 10 ou 20 % au-dessus. Ce qui veut dire que Pamiers est la Ville où il y a le moins d'argent. Par contre, par une générosité sans fin, on paye pour les autres. C'est de la justice fiscale que nous attendons. »

Monsieur ROCHET : « Je vous rappellerai simplement que le potentiel fiscal de Pamiers au sein de l'intercommunalité est le plus élevé, il se situe en moyenne à 1 240 ou 1 232 € alors que la moyenne sur le territoire est à 650 ou 700 €. »

Madame GOULIER : « Parce que dans le potentiel fiscal, il y a les entreprises. »

Madame THIENNOT : « Bien entendu, et elles payent des impôts aussi. »

Madame GOULIER : « À qui ? Je pose une question. »

Madame THIENNOT : « Vous avez de grandes idées Madame GOULIER, « on est en QPV », beaucoup de critiques. Mais ce que je constate, c'est que vous noyez dans des certitudes, plus ou moins idéologiques l'absence de propositions vraiment concrètes. Donc, j'attends votre adhésion aux propositions concrètes qui seront faites dans les mois qui suivent. »

Monsieur ROCHET : « Pour répondre à votre question, « à qui payent les entreprises ? » Les entreprises versent pour 5 689 657 € à la Ville. »

Madame GOULIER : « Ils versent à l'EPCI et l'EPCI verse une compensation. »

Madame THIENNOT : « Donc, la Ville reçoit plus de 5 M€ d'impôts du tissu économique. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Un petit aparté, on peut dire que c'est grâce à l'ancienne municipalité, finalement que toutes ces entreprises honorent leur frais. »

Monsieur ROCHET : « Merci à TRIGANO d'avoir installé Aubert et Duval par exemple. »

Monsieur LEGRAND : « Non, mais vous oubliez souvent de le remercier d'avoir installé Gabrielat. »

Monsieur MEMAIN : « On va faire une pause dans les chiffres peut-être. Parce que moi, ce qu'il m'a manqué le plus dans ce rapport d'orientations budgétaires, c'est en partie, ce que vous avez essayé de présenter tout à l'heure, que l'on n'avait pas reçu, c'est-à-dire une vision pour la Ville, des choix. Parce que les orientations budgétaires, ce sont avant tout, des choix. Et ces choix, on est un peu sur notre faim, parce que vous dites que prioritairement... j'ai pris à la volée, puisque vous ne nous avez pas envoyé les éléments, le débat est un peu tronqué par rapport à cela, c'est-à-dire que l'on a cinq jours de préparation quand on reçoit les documents. On les a reçus la semaine dernière, donc, 5 jours, plus une semaine. On n'a rien reçu de plus sur la partie sur laquelle je vous avais interpellé sur l'âme et les choix

politiques. Donc, là, vous nous dites : « Redynamisation du centre-ville » en parlant de programmes qui sont, pour la plupart, déjà engagés depuis longtemps, à part les places de centre-ville, sur la mobilité, là aussi, il y a un seul programme, il y a une ligne : la Tour-du-Crieu et une ligne RCP et sur le patrimoine et l'équipement, vous nous parlez de Las Parets, de la porte de Nerviaux et du centre technique. Tout cela était plus ou moins prévu. Il n'y a pas d'autres ambitions. Il n'y a aucune ambition, par exemple, d'un point de vue investissement, sur tout ce qui est énergie et environnement. Alors que vous nous demandez d'approuver les choix que vous faites dans certains domaines. Nous, on a approuvé, en Conseil municipal, votre choix d'extinction nocturne. On en a discuté au mois de décembre, on l'avait vu en commission, on est au mois de mars, ça devait arriver au premier trimestre, on ne voit toujours rien venir alors que c'est une source d'un point de vue budgétaire, d'économies substantielles. Où ça en est ? Où ça apparaît ?

Toujours sur l'aspect énergie, environnement, dans ce débat d'orientations budgétaires, on ne voit rien apparaître sur la mise en place du photovoltaïque. On en a discuté en commission, on a approuvé. On ne l'a pas revu, au niveau du Conseil municipal, ni ça n'apparaît dans le document, alors que c'est une source d'économie budgétaire substantielle. Donc, sur l'eau et les investissements, on a approuvé et on a porté en commission de délégation de services publics avec Veolia, le fait qu'il fallait faire des investissements majeurs sur un sujet sensible qui est celui de l'accès à l'eau. On sait depuis que l'on est arrivé, qu'il y a un problème structurel au niveau de l'accès à l'eau. Il y a une station de pompage et une pompe. S'il y a la moindre défaillance de ce côté-là du côté de l'Ariège ou autre, on va se retrouver en situation plus que critique sur l'approvisionnement en eau, comme certaines communes du département, par ailleurs. Où se trouve cette ambition dans le plan que vous nous présentez aujourd'hui ?

Sur l'extension de Gabrielat, il y a un projet national qui est le « zéro artificialisation nette ». On voit des projets d'extension, on voit un collectif d'habitants sur Trémège qui vous pose un certain nombre de questions, par rapport à cette extension et les conséquences que ça peut avoir sur la biodiversité et autres. Rien n'apparaît en termes d'impact ici.

Dernier point sur la partie environnement, il y aura d'autres sujets, j'y reviendrai sur les risques majeurs. On a vu en commission de sécurité, qu'il y avait, parmi les risques majeurs sur Pamiers, parmi les nombreux risques majeurs qu'il y a sur Pamiers, je ne parle pas des risques industriels qui sont connus, Seveso et autres, il y a des risques majeurs d'inondation que l'on a revu très récemment.

Un plan est en cours de finalisation qui va réévaluer ces risques-là. Et parmi ces risques d'inondations, on a une digue qui a été mal entretenue par la précédente municipalité, chacun prendra sa part des choses, et dit qu'il va falloir, soit raser, soit reconstruire. Où se trouve cette ambition-là ? Et ça, ce ne sont pas des choses qui sont sur des chiffres, c'est de la vie quotidienne à Pamiers. L'énergie, l'artificialisation, l'eau, les risques majeurs. Tous ces éléments majeurs pour la vie et pour les habitants de Pamiers n'apparaissent absolument pas dans les éléments qui sont là. Où en êtes-vous ? »

Madame THIENNOT : « Je vais laisser la parole à Monsieur ROCHET et je compléterai pour le reste. »

Monsieur ROCHET : « Premier point, le collectif de Trémège et les investissements sur Gabrielat n'ont rien à voir avec le PPI de Pamiers d'abord, parce qu'ils sont portés par la Communauté de communes et ensuite parce qu'il y a une enquête publique qui a été close. Le collectif de Trémège a fait part de ses observations, le rapport du Commissaire enquêteur sera publié d'ici 15 jours ou 3 semaines et à ce moment-là, on en tirera les conclusions. Il n'y a aucune raison que ce débat appartienne à la commune de Pamiers.

Sur le photovoltaïque, effectivement, il n'apparaît pas dans le PPI parce qu'il ne sera pas porté, il y aura bien du développement du photovoltaïque sur Pamiers, mais il ne sera pas porté par la commune. Il sera porté, on n'a pas encore défini, mais vraisemblablement, par des associations environnementales. C'est pourquoi il n'apparaît pas, mais il y aura bien un projet.

Sur la digue du camping, c'est un projet qui est porté par le SYMAR, donc, effectivement, il n'a rien à faire dans le PPI de Pamiers. Pour l'eau, nous avons engagé, effectivement, des

investissements pour consommer les investissements qui n'avaient jamais été réalisés, alors que les emprunts avaient été faits. Parce que vous l'avez rappelé, dans le budget eau, il y a encore 600 000 € qui traînent, sans qu'aucuns travaux n'aient été exécutés et donc, nous allons réaliser, à peu près, 800 000 € en 2023 et 2024, sur le budget eau, des travaux. »

Madame THIENNOT : « Par rapport à l'extinction des lumières, je suis tout à fait d'accord et je comprends tout à fait notre impatience commune, sachant qu'il y a trois partenaires avec des solutions techniques qui ne sont pas évidentes à mettre en œuvre. Donc j'espère vraiment que ça pourra être mis en œuvre le plus rapidement possible. Mais ce n'est pas de notre fait si ça n'avance pas.

Ensuite, par rapport à plusieurs de vos remarques : investissements courants et récurrents, dans ces investissements, il y a aussi une enveloppe bâtiments, il y a une enveloppe voirie et espaces publics, une enveloppe ouvrage d'art, il y a des investissements courants qui sont dans cette enveloppe de 1,4 M€. »

Monsieur MEMAIN : « Juste, vous avez éludé une partie de la question par rapport à la digue, en disant que c'est le SYMAR. Le camping est quand même une délégation de services publics pour Pamiers et si vous arasez la digue, il y a eu des échanges par voie de presse, puisque vous communiquez par voie de presse et nous aussi, nous communiquons par voie de presse, puisque l'on n'arrive pas à avoir les débats dans les commissions où c'est prévu. La conséquence majeure est budgétaire pour la Ville, c'est-à-dire que si le camping arrête son exploitation alors qu'il est en délégation de service public jusqu'en 2029, quelles vont être les conséquences financières pour la Ville. On est dans le débat d'orientations budgétaires, quels choix faites-vous par rapport à cela ? Quelles sont les marges de manœuvre que vous avez et pourquoi ne recevez-vous pas les dirigeants du camping qui le demandent par voie de presse, puisqu'ils n'arrivent pas l'avoir par voie directe ? »

Madame THIENNOT : « Premièrement, la digue : trois solutions nous ont été proposées avec des coûts divers avec les services de l'État et le SYMAR, il n'y en a aucune qui garantit la non-inondation du camping.

Deuxièmement, nous avons reçu à plusieurs reprises, nous nous sommes aussi déplacés, les représentants du camping et ne vous inquiétez pas, nos relations sont très bonnes, avec des objectifs communs. »

Monsieur MEMAIN : « Vous allez les recevoir ? Vous allez directement vous-mêmes ? »

Madame THIENNOT : « Je les ai déjà reçus plusieurs fois, Monsieur SIMONETTI les a reçus plusieurs fois. Nous sommes en cours de réflexion pour voir ce qui pourrait être le mieux pour la collectivité et pour les dirigeants du camping et pour les campeurs. Mais par rapport au DOB, je suis désolée, c'est quand même un peu annexe. »

Monsieur MEMAIN : « Ça n'est pas annexe, s'il y a 100, 200, 500 000 € à immobiliser pour araser la digue, ne serait-ce que l'araser, il y aura un impact budgétaire. »

Madame THIENNOT : « Mais Monsieur ROCHET vous a dit que c'était le SYMAR qui prenait en charge les travaux de la digue. »

Monsieur MEMAIN : « Je voudrais terminer, excusez-moi, sur le budget de l'eau parce que vous l'avez passé, on ne l'a pas dans le document, vous reconnaissez que c'est absent du document. Vous reconnaissez que c'est absent du document. C'est-à-dire que le choix que vous avez fait sur lequel vous vous étiez engagés l'an dernier, on ne l'a pas dans ce document. C'est un document qui est insuffisant pour un certain nombre de choses. Madame GOULIER vous a cité quelques chiffres qui sont aberrants, moi, je vous cite des chiffres qui sont absents de ce document. »

Madame THIENNOT : « Les budgets annexes n'ont pas à figurer sur ce DOB. »

Madame GOULIER : « Je n'ai pas vu, non plus, les avantages en nature. »

Madame THIENNOT : « Si, ils y sont. »

Madame GOULIER : « Non, ils n'y sont pas. Depuis la semaine dernière, ils ont disparu. Ils y étaient la semaine dernière. »

Madame THIENNOT : « Alors vous les connaissez. »

Madame GOULIER : « Mais ce n'est pas le bon document. Je ne le lis pas. »

Madame THIENNOT : « Ils étaient aux environs de 5 000 €. »

Madame GOULIER : « Non, ils étaient aux environs de 10 000 €, mais bon ! »

Madame THIENNOT : « Les avantages en nature, ce sont les repas des animateurs de la cantine et c'est exclusivement ça. Il n'y a pas de voiture de fonction, contrairement à certains endroits, les avantages en nature ont été réduits au strict minimum. »

Madame GOULIER : « En fait, Monsieur MEMAIN a parlé un peu du climat. Si on reprend la loi de finance, il y a quand même 2 Md€ qui sont fléchés en faveur du climat et de la biodiversité, on se positionne comment par rapport à cela. On a quelque chose ou pas ? »

Monsieur ROCHET : « Le fonds vert est d'environ de 2 Md€ pour l'Ariège, vous faites bien de l'exprimer. Si on fait une comparaison avec la DETR qui est à 1 Md€ pour la France et grosso modo, 10 M€ pour l'Ariège, le fonds vert : 2 Md€ pour la France, 2 M€ pour l'Ariège. Vous voyez l'échelle du sujet ? C'est-à-dire que l'on n'aura pas grand-chose, c'est grosso modo 700 000 € pour l'arrondissement qui part de Pamiers à Lavelanet. Quand on le ramène en proportion sur des projets, je vous le rappelle, qui ne devraient pas être engagés, qui doivent être finis au 31 décembre, et pour lesquelles on a l'ensemble du plan de financement, les autorisations, le permis de construire, etc., c'est-à-dire que l'on nous a promis quelque chose que peu de projets pourront aboutir et remplir. Oui, c'est une très bonne idée, sauf que concrètement, il n'y aura pas grand-chose. »

Madame THIENNOT : « Par rapport au nombre d'habitants, Pamiers aurait, au mieux 200 000 €, avec des projets qui doivent être vraiment dans les starting-blocks et pas commencés. »

Monsieur ROCHET : « Des thématiques qui sont quand même assez ciblées : vraisemblablement beaucoup de thématiques sur les bâtiments et la réduction énergétique. Mais après, il faut aller cibler chacune des thématiques qui sont proposées dont certaines dépendent du préfet de région. Je ne vous ferai pas le dessin de l'usine à gaz qu'il y a derrière. »

Madame GOULIER : « Je reviens sur l'eau. De mémoire, on disait ici qu'il y avait 1 litre sur 5 qui partait en fuite d'eau. L'eau est plus chère, plus rare, on le voit tous dans notre quotidien, il va falloir que l'on s'en soucie. Allez-vous faire quelque chose ? Envisagez-vous quelque chose ? »

Monsieur ROCHET : « Je vais laisser Cécile POUCHELON en parler. Mais les premiers travaux qui sont envisagés, c'est effectivement, la sectorisation des différents réseaux pour pouvoir, en cas de fuite, ne pas avoir des kilomètres de fuites, mais bien trouver facilement là où sont les fuites. Ça, c'est engagé. Je vais laisser Cécile POUCHELON compléter. »

Madame POUCHELON : « Merci à vous. La sectorisation est un vrai sujet puisqu'actuellement, Veolia travaille à l'oreille pour trouver la fuite d'eau, ils travaillent

réellement sur de l'apriori. Et comme vous l'avez déjà dit, il y a eu très peu d'investissement sur les réseaux. L'entretien n'a pas été effectué, on en est bien conscient. Donc, là, oui, il y a des rénovations de réseaux, la sectorisation est programmée, on a également fait tout ce qui était accessibilité et protection des agents qui montent aux réservoirs et aux châteaux d'eau, tout a pu être enclenché et on vérifie au quotidien avec Veolia, on travaille plutôt bien en ce moment, pour justement renouveler, faire le maximum des investissements que nous avons sur la part eau communale. »

Madame GOULIER : « Pour rester sur l'eau, vous vous donnez combien de temps pour fiabiliser le réseau. Ce n'est pas une critique, c'est juste pour comprendre. »

Madame POUCHELON : « On essaye de faire au mieux tous les ans. Le réseau d'eau est presque en parallèle avec le réseau routier de la Ville. Je vous rappelle qu'il y a 87 km de réseaux routiers. À chaque fois, il y a une canalisation dessous, à travailler et à remettre aux normes. C'est un travail colossal que nous avons entrepris depuis l'année dernière, mais qui prend du temps. »

Monsieur ROCHET : « Il ne faut pas se leurrer, il n'existe pas de réseau sans fuite. L'idée, c'est bien de combattre toutes les fuites, mais à un moment donné, il faut voir ce que l'on peut faire. Dans certaines communes de montagnes, vous avez 50 % ou 80 % de fuites. On n'en est pas là, l'idée, c'est bien d'améliorer le réseau, mais ça ne se fait pas tout seul. »

Madame GOULIER : « Dernier point qui m'est vraiment cher et que je ne retrouve pas du tout, dans le débat d'orientations budgétaires : la santé. Alors, me revoilà, le centre de santé de Lavelanet, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il n'est pas en péril, mais qu'il va s'étendre et recevoir deux médecins de plus. De plus, nous, nous détruisons un hôpital et Lavelanet va en construire un. Auzat va accueillir un centre de soins, Le Fossat a ouvert une maison de santé avec 32 professionnels mobilisés pour assurer l'accès aux soins de la population. Une question : ces communes bénéficieraient-elles d'une attractivité supérieure à Pamiers ? Qui l'eut cru ? En fait, qui le croit ? Personne. Pour reprendre un ancien maire du département, maintenant député, chacun le sait, les déserts médicaux, qui relèvent en principe d'une décision nationale, on est bien d'accord, nous obligent aujourd'hui à agir localement, pour éviter l'inacceptable. Pour conclure tout ce que j'ai pu vous dire avant, parce que je n'attends même pas de réponse sur la santé, le climat, l'eau et la santé, je ne les vois pas et pourtant, ce sont les enjeux, pas d'après-demain, mais d'aujourd'hui. Merci. »

Monsieur MEMAIN : « Il y a aussi un autre sujet qui nous tient à cœur, chacun a ses pôles dans notre équipe, c'est la gestion des ressources humaines. Il y a des choses qui sont assez étonnantes dans ce que vous avez dit et également dans ce que l'on ne retrouve pas dans ce document. Vous avez d'abord dit que vous aviez fait confiance au gouvernement l'an dernier, sur un certain nombre de promesses qui avaient été faites. On vous enjoint de ne pas faire confiance au gouvernement. Si on peut vous donner un conseil et partager avec vous, ne leur faites pas confiance. Surtout, dans le contexte actuel, et là, je parle budgétaire sur les retraites. L'allongement de deux ans des retraites, je sais que vous, vous considérez que ça n'a aucun lien avec la gestion d'une commune, on a eu l'occasion de le voir dans un débat dans une autre instance, mais ça a un lien direct. C'est-à-dire que l'allongement de deux ans qui va concerner également, s'il passe, les agents de notre collectivité, ça veut dire qu'il y a des effets de noria qui vont s'appliquer. Alors un effet de noria, sans être trop technique, ça veut dire clairement que les gens qui vont rester deux ans de plus, sont les agents qui sont les mieux payés, qui sont en fin de carrière. Déjà, ça va avoir une conséquence pour eux en termes de santé, de tâches pénibles, etc. Mais d'un point de vue budgétaire, ça va être, pour la commune, une charge supplémentaire. Je ne sais pas si vous allez pouvoir l'évaluer, mais c'est quelque chose qui va être récurrent si la loi passe, ce que l'on ne souhaite pas, on invite tous les gens à aller dans la rue demain à 14 heures à Foix et après-demain à Pamiers. Mais si la loi passe, il y aura des conséquences directes pour les budgets des communes, de notre commune, puisque nous sommes ici, à Pamiers. »

La confiance, au niveau du gouvernement, ne leur faites pas confiance ! Ils suppriment des classes, on a vu récemment, sur Pamiers, la suppression d'une classe. Je pense que là, les impacts budgétaires vont être limités puisqu'on ne va pas reclasser, on ne va pas supprimer des postes, on va certainement trouver des solutions, mais c'est un sujet sur lequel Madame THIENNOT, vous nous demandez d'être d'accord avec vous sur un certain nombre de sujets, de soutenir, un certain nombre de choses. Moi, en commission, Monsieur ROLLET peut en témoigner, en commission enfance-jeunesse, quand on a appris qu'il allait y avoir une suppression de classe, immédiatement, j'ai dit que là, on pourrait avoir une expression commune, contre la suppression de cette classe, aux côtés des parents, aux côtés des personnels enseignants et autres. On a fait chacun notre action séparément, alors qu'il y avait une proposition que j'ai renouvelée par écrit. Donc, il y a des sujets sur lesquels on peut avancer. Quand vous dites que Pamiers doit être une ville du 21^e siècle, à condition qu'elle ne soit pas gérée comme au 19^e. Je veux juste rappeler que ces derniers mois, il y a eu des tensions au niveau de la gestion du personnel, et je rejoins ce que disait Monsieur LEGRAND sur ce point, qui sont loin d'être allégés maintenant, avec tous les efforts que vous avez pu faire. C'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui des tensions. Je ne vais pas parler au nom du personnel, ce n'est pas mon rôle, mais la reconnaissance des compétences, c'est-à-dire le fait d'avoir perdu des compétences, notamment au niveau technique sur des interventions sur le territoire de la commune et devoir faire appel à ces entreprises extérieures derrière lesquelles il faut revenir pour faire les choses qui ont été mal faites par des entreprises extérieures, je pense que ça, c'est une source budgétaire d'économies et de reconnaissance du personnel. Quand le personnel est reconnu, il s'investit plus dans le travail et il a plus envie de faire. Et ça, c'est une source importante.

C'était une remarque d'ordre générale, par contre, il y a quelque chose que je n'ai pas du tout compris, c'est dans vos propos, pas dans le texte, quand vous dites, on ne va plus remplacer chaque agent absent. Un agent absent, avec tous les effets de jours de carence et autres, il ne vous coûte rien, s'il est malade ou absent, vous ne le payez pas. Donc, pourquoi ne voulez-vous pas le remplacer ? C'est ce que vous avez dit : « On ne va plus remplacer chaque agent absent. »

Madame THIENNOT : « On est auto-assureur, c'est-à-dire qu'un agent absent, on le paye et on paye aussi son remplaçant. Ce que j'ai dit, ce n'est pas tout à fait qu'on ne remplacerait pas chaque agent absent, mais que l'on étudierait chaque cas précisément, pour voir s'il est légitime de remplacer cet agent absent. C'est tout. Ce que je constate quand même, c'est que pour vous il faut renforcer la masse salariale, si l'on peut dire, avec des remplacements plus ou moins systématiques et de l'autre côté, de grosses interrogations par rapport à l'évolution de la masse salariale qui, comme je vous l'ai dit, est, pour une grosse partie pas de notre fait. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Je voulais quand même vous rappeler que vous avez créé un certain nombre de postes, notamment de cadres, 6 ou 7 créations de postes de cadres, ce qui coûte assez cher parce que si vous les payez, j'ai calculé, 3 ou 4 000 € par mois bruts, ça revient à peu près à 70 000 € toutes charges comprises, et pour moi, avec vos créations de postes, c'est comme cela que l'on arrive aux 500 000 €. »

Madame THIENNOT : « La seule chose, c'est que nous avons besoin de cadres. Peut-être que vous voyez une organisation avec seulement des agents, nous, on ne le voit pas comme ça. Et ensuite, il nous a fallu un certain temps pour faire un organigramme pour que tous les postes soient corrélés à des délibérations. Donc, les gens que l'on a embauchés avec des postes supplémentaires, c'est que vraiment, c'était nécessaire. »

Madame LAGREU CORBALAN : « C'est vous qui le dites. »

Madame THIENNOT : « Bien sûr, excusez-moi, mais ce que je dis, c'est moi qui le dis. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Les Appaméens ne voient pas trop la différence entre avant la création des postes et après. Je ne suis pas sûre que ça soit à 100 % nécessaire. »

Madame THIENNOT : « Les agents le voient et c'est ce que j'ai dit, c'est le problème de l'invisibilité du travail que l'on fait jusqu'à présent, pour remettre la mairie debout. C'est-à-dire des services qui étaient complètement anéantis, avec des chefs de service en burn-out, vous ne le saviez pas Madame, vous n'étiez pas. Quand on est arrivé, ce n'était pas bien. Et on ne va pas revenir sur ce sujet. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Quand même, je rappelle que les grèves se sont produites lors du début de votre mandat. Je voulais vous parler des charges du personnel. Alors que celles du personnel fonctionnaire ont augmenté de 4,8 %, les charges des agents contractuels, elles, ont augmenté de plus de 27 %. Donc, voilà pourquoi, puisque vous parlez de notre groupe et de notre position par rapport au personnel, Anne LEBEAU dépose systématiquement des recours sur les créations de postes de contractuels puisque nous pensons qu'effectivement, ces dépenses sont inconsidérées. »

Madame THIENNOT : « Donc, vous voudriez que l'on embauche systématiquement des CDI ? Parce que Madame LEBEAU voudrait que l'on embauche, systématiquement des agents de la fonction publique territoriale. Ça vient un peu en contradiction avec ce que vous dites. D'autre part, il faudrait un peu s'ouvrir sur le monde et lire un peu tout ce qu'il se passe en France. Au moins 50 % des embauches actuelles, dans les collectivités sont des contractuels et non pas des agents de la fonction publique territoriale, et nous ne dérogeons pas à ce fait. Madame LEBEAU, dans un sens dit : « Il faut n'embaucher que des agents en CDI », je suis désolée, mais ce n'est pas notre façon de voir les choses. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Mais on n'embauche pas quand on n'a pas les moyens tout simplement. »

Madame THIENNOT : « Et quand on a des besoins parce qu'on ne connaît absolument pas l'organisation et quand l'organisation est délétère, il faut bien partir de quelque chose et comme je vous l'ai expliqué, on a mis deux ans à évoluer de façon satisfaisante. Les missions de chacun, et les organisations et là, maintenant, on peut travailler et réfléchir. »

Monsieur MALBREIL : « Merci de me donner la parole. Les Appaméens auront certainement compris qu'il y a un peu le feu dans les finances de la Mairie. Pour la partie dont je m'occupe de près, la culture, il faut que les Appaméens sachent que le budget culture a grimpé à 600 000 € ces deux dernières années alors qu'il était de 300 000 € sous la mandature précédente. Donc, où passe ces 300 000 € supplémentaires ? Le service culture nous dit : « C'est magnifique, nous avons largement augmenté les ressources de billetterie. C'est-à-dire qu'ils sont passés de 30 000 à 100 000 €, mais le différentiel entre 600 000 et 100 000 € est toujours de -500 000 €. Donc, il y a un différentiel négatif de 500 000 € sur le budget de la culture, entre les rentrées générées par les spectacles, mais générer des entrées en faisant venir Julien CLERC, ce n'est pas très difficile. Donc, il y a un problème par rapport à l'organisation des services cultures. Chercher des partenariats, par exemple, ça doit être le but d'un service culture. Chercher à s'appuyer sur les associations culturelles locales, ça doit être aussi le but d'un service culture. Donc, là, en gros, on a laissé de côté toutes les associations culturelles de Pamiers et on a une politique de comptoir. C'est-à-dire, on achète : on achète Julien CLERC, on achète Linda LEMAY, etc. Forcément, ça fait des entrées, mais où est la participation du public appaméen dans cette vie culturelle ? Qui dans les faits, revient deux fois plus cher que ce qu'elle coûtait auparavant. Là, je pense que si vous cherchez des économies, elles sont à chercher du côté de la recherche de partenariats avec des structures régionales, nationales, s'appuyer sur les associations, là, oui, il y a une réserve d'économie. Les gens un peu sensés savent que s'appuyer sur des associations, c'est forcément quelque chose qui va permettre d'économiser parce que les associations sont remplies de bénévoles qui n'ont qu'une envie : travailler pour leur ville. Si on laisse de côté ces gens-là, forcément, il faut faire des dépenses supplémentaires. Donc, moi, je pense que s'il y a une réserve d'économie à faire, je ne fais pas dire qu'il faut tailler dans le budget

de la culture, évidemment, mais il y a des façons de faire qui permettent d'optimiser l'argent que l'on va mettre dans la culture. »

Madame THIENNOT : « Monsieur MALBREIL, je suis quand même un peu étonnée de ce genre de remarques, déjà, vous faites partie d'une association culturelle, je comprends que vous ayez envie d'intégrer les associations à la programmation culturelle. Mais je m'interroge : vous connaissez les chiffres parfaitement, vous êtes à la commission culture, vous n'avez de cesse d'organiser une publicité mensongère. Est-ce délibéré ? Ou vous faites-vous envahir par votre ressentiment ou vos émotions pour tirer à boulets rouges sur la politique culturelle de la Ville. Vous évoquez les budgets, on va en parler.

J'ai les chiffres sous les yeux, les budgets de la programmation culturelle :

En 2018, 552 000 € pour 17 500 € de recettes ;

En 2022, 540 000 € pour 98 000 € de recettes ; La plus grosse recette jamais réalisée pour Pamiers. Avec des spectacles qui sont pleins jusqu'en mai 2023.

Déjà, au 14 mars, on a eu 36 000 € de recettes, c'est-à-dire plus qu'il n'y a jamais eu depuis 2016, en une année. Les gens sont contents, cette politique culturelle est variée, il y en a pour tous les goûts et je suis totalement satisfaite de cette politique culturelle. Vous parlez d'argent, mais jamais, une politique culturelle n'est rentable. Si vous voulez faire de la culture un objet de rentabilité, il faut la transformer en une entreprise. »

Monsieur LUPIERI : « Merci Madame le Maire, je me sens particulièrement attaqué sur cette politique culturelle. J'avais noté que Monsieur MALBREIL, évidemment, impliqué dans les associations... »

Monsieur MEMAIN : « Ça, c'est inacceptable, mettre en cause l'engagement personnel, il est là en temps de Conseiller municipal arrêtez ces allusions, c'est totalement indigne. »

Monsieur LUPIERI : « Ce n'est pas de l'allusion, Monsieur, c'est une réalité, c'est factuel... »

Monsieur MEMAIN : « Non, non, il sort quand on parle de son association. »

Monsieur LUPIERI : « S'il vous plaît, vous éteignez votre micro et vous me laissez parler. »

Madame THIENNOT : « C'est Monsieur MALBREIL qui a dit, lui-même qu'il faisait partie d'une association culturelle. Monsieur LUPIERI, vous avez la parole. »

Monsieur LUPIERI : « Je voulais dire que nous travaillons avec des associations, peut-être pas la vôtre, mais nous travaillons avec des associations. Vous avez oublié de parler du Carmel parce qu'il y a la programmation et c'est vrai que l'on a plutôt des échos positifs de ce qu'il se fait dans la culture. On a plutôt des retours tant par les institutions que par le public qui est présent, d'ailleurs, on ne vous voit pas souvent Monsieur MALBREIL, c'est peut-être aussi pour cela que vous n'avez pas de jugement très objectif. Mais nous avons aussi développé le Carmel, il y a des expositions, nous recevons, d'après les derniers chiffres, nous avons reçu 4 000 scolaires. Il y a une médiation, un travail qui est fait autour du conservatoire, nous avons mis le théâtre, nous avons mis la danse, nous projetons de mettre des arts plastiques. Ne dites pas que l'on n'a pas de politique culturelle. Ce n'est peut-être pas celle que vous souhaitez, mais politiquement, c'est celle que nous défendons et qui visiblement, satisfait le public.

Et en même temps, taper sur la culture, est-ce que ça a un sens ? Pour quelqu'un qui se proclame de gauche et qui n'est pas content d'un type de culture qui ne correspond pas à la culture France Inter de Monsieur MALBREIL... c'est quand même ce que j'ai entendu, maintenant, ça commence à fatiguer, systématiquement ces attaques sur la culture. Jusqu'à présent, je me suis tu... »

Monsieur MEMAIN : « Ce sont des attaques personnelles. »

Madame THIENNOT : « Si vous pouviez demander la parole s'il vous plaît. Monsieur LUPIERI, vous avez terminé ? »

Monsieur LUPIERI : « Monsieur MALBREIL n'a toujours pas accepté d'être dans l'opposition, il veut faire la politique culturelle et trouve tous les moyens pour dénigrer ce que nous faisons, alors que je pense que nous investissons et que les Appaméens s'en aperçoivent. »

Madame GOULIER : « Je regrette, il y a une forme, on est en Conseil municipal, alors les « guéguerres », les remarques, « t'es de droite, t'es de gauche, tu es ceci, tu as dit ça... » Ça ne marche pas ! Il faut des faits précis. Vous êtes élus, on le sait, majoritaires, on le sait, nous, on sait que nous sommes des élus minoritaires, d'ailleurs vous n'êtes resté que sur la mention « minoritaire », il n'y a que cela qui vous tilte. Mais on est aussi élu et on porte la parole d'Appaméens, ne vous en déplaît. »

Madame THIENNOT : « Le « minoritaire », c'est seulement vous qui en avez parlé. Sachant que nous avons évoqué des chiffres, des chiffres... »

Madame LAGREU CORBALAN : « Je voulais juste rendre à César ce qui appartient à César, pour le conservatoire, le théâtre et la danse, c'est Ginette ROUSSEAU avec André TRIGANO... »

Monsieur LUPIERI : « Je suis désolé de vous contredire, la danse, ça n'était pas Ginette ROUSSEAU. »

Madame LAGREU CORBALAN : « C'est elle qui l'a initiée. »

Monsieur LUPIERI : « Et c'est nous qui avons signé et validé. Mais ce n'était pas une obligation. »

Madame THIENNOT : « Je crois que là, on dérive du DOB. Monsieur MALBREIL, rapidement, s'il vous plaît. »

Monsieur MALBREIL : « Je voudrais répondre, quand il y a une décision qui concerne les associations, je sors, c'est normal. Donc, là, que l'on ne vienne pas me dire que je suis là au titre de l'association. Je porte la parole des différentes associations culturelles de Pamiers, qui me parlent, me témoignent leur mécontentement profond de se sentir méprisés. Je suis désolé, c'est une réalité. Mais là, je ne suis pas là en tant que directeur d'une association. Je suis là en tant qu'élu de « Pamiers Citoyenne ». Donc, vous avez cité, parmi les budgets « 2018 », évidemment, c'était l'année avec Johnny Hallyday, mais les années 2016 : 249 000 €, 2017 : 323 000 €, 2019 : 367 000 €. Les budgets, sous la mandature précédente étaient autour des 300 000 €, et maintenant, ils sont autour de 600 000 €, donc, il y a un différentiel qui est énorme. Je suis désolé. »

Madame THIENNOT : « Et donc, vous y voyez un inconvénient Monsieur MALBREIL ? »

Monsieur MALBREIL : « Je dis que c'est une dépense sur comptoir, voilà. Et que faire des entrées avec Julien CLERC et Lynda LEMAY, je pense que même un robot mixeur saurait le faire. Il n'y a pas de quoi se vanter de ces rentrées-là, parce qu'il n'y a pas plus simple de cela. »

Madame THIENNOT : « On va passer la parole à Madame CHABAL parce que là... »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Moi, je voulais juste ramener le débat sur le budget, puisque l'on est en plein DOB et du coup, effectivement, je pense que Monsieur MALBREIL voulait appuyer sur le budget de la culture. Et nous sommes entièrement d'accord, notre groupe aussi, évidemment, parce que nous constatons que ce budget a explosé et dans des temps très durs que vous semblez vivre, peut-être qu'au lieu de vous prétendre

organiseurs de concerts qui pourraient être portés par des associations avec des bénévoles comme cela a toujours été fait. Là, vous coupez les subventions, je ne vais pas y revenir, par exemple, au Comité des fêtes qui est passé de 80 000 € sous notre mandat, à 30 000 € chez vous, ce sont des choix politiques, assumez-les, mais nous, nous rejoignons l'autre groupe, nous ne sommes pas d'accord sur ces choix au niveau budgétaire. Et pour nous aussi, pour terminer, la culture, est-ce effectivement à une ville de porter, est-ce qu'un concert, est-ce que de la variété, pour vous, c'est la culture ? »

Madame THIENNOT : « Vous pensez qu'il faut diminuer le budget culture Madame CHABAL ? »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Je pense qu'il faut le réorienter vers les associations en prenant tout ce terrain que nous avons localement et arrêter de s'inventer organisateur de spectacles. Ce n'est pas le rôle d'une mairie. C'est notre position, après, c'est votre choix politique, mais c'est un choix qui coûte cher. »

Madame THIENNOT : « Par rapport au prix, 2016 : 249 000 €, 2017 : 323 000 €, 2018 : 552 000 €, 2019 : 367 000 € avec des recettes inférieures à 30 000 €. Il faut corréliser les recettes et les coûts. Et peut-être que les gens ont plus envie de voir Julien CLERC ou Lynda LEMAY et pour nous, il est important, que les gens s'ouvrent à la culture.

Vous dites que ce n'est pas de la culture, mais pour nous, si. Je suis désolée. Sachant que par exemple, au Carmel, qui a été fermé pendant des années, on a reçu en 2022, 12 000 personnes. On peut très bien dire du mal de tout, mais il y a quand même quelques points positifs... et peut-être que Monsieur MALBREIL et certaines personnes se plaignent de notre programmation culturelle, mais moi, je n'en entends que beaucoup, beaucoup, de bien. »

Monsieur MEMAIN : « Je pense que là, on approche de la fin, je l'espère. Il y a un point sur lequel je voulais revenir, c'est que vous nous avez expliqué, tout au long du Conseil, au début, au milieu, à la fin, que vous ne pouviez pas faire de plan pluriannuel d'investissement, parce que vous aviez une incertitude sur les années à venir. Excusez-moi, mais il est obligatoire de le présenter, ça se présente partout, il n'y a qu'à Pamiers qu'on ne le voit pas. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que par exemple, les places de Pamiers que vous comptez rénover, là, on n'a que l'engagement sur 2023. Ça veut dire que sur 2024, peut-être n'allez-vous pas continuer la rénovation des places ? Il y a une inquiétude là-dessus à Pamiers, sur les places à rénover. C'était un projet que l'on a soutenu. Vous demandez « soutenez nos projets », faites la liste de tout ce que l'on a soutenu, depuis que j'ai parlé. Sur les places de Pamiers, c'est effectivement intéressant, mais par contre, il y a des inquiétudes sur l'impact sur la vie économique. Un certain nombre de commerçants, pas tous, je ne parle pas au nom de tous les commerçants, qui s'inquiètent de ce que ça va provoquer en termes d'immobilisation du centre-ville. Est-ce que de ce côté-là, vous pouvez les rassurer ? Et ensuite, nous dire, par rapport au plan pluriannuel d'investissement. Ça veut dire que là, on a un engagement pour 200 000 € pour l'année 2023, mais peut-être qu'en 2024, on ne le fera pas ? »

Madame THIENNOT : « Puisque vous parlez des places plus précisément, on a envisagé, avec une enveloppe globale, de réhabiliter quatre places. On en fera une en priorité, celle qui est mentionnée là ; par contre le timing pour les autres sera, en fonction, effectivement, de notre budget. Par rapport aux commerçants, on les a reçus à de nombreuses reprises, on a beaucoup discuté, on leur a fait voir les avantages, les inconvénients et ce qui serait le mieux pour eux, parce que ce que l'on fait, c'est quand même pour eux, pour les commerçants du centre-ville, pour le centre-ville, pour l'habitat du centre-ville, pour l'attractivité du centre-ville et ils seront associés, bien entendu, aux travaux et sur le fond et le timing. »

Monsieur MEMAIN : « Pour approfondir juste ce point-là. Vous savez qu'il y a un certain nombre d'opérateurs économiques dont les commerçants qui se positionnent en fonction des

travaux qui vont être réalisés. Par exemple, on a rencontré une commerçante qui nous a parlé de la Providence. Qui avait choisi d'installer son commerce en proximité parce qu'elle pensait que la Providence allait être rénovée. On a appris par la presse, on ne l'a pas appris officiellement, que vous reportiez ce projet-là. Si on avance à la petite semaine, ne sachant pas d'une année sur l'autre, voire même, sur plusieurs années, les investissements que l'on va réaliser, alors, d'un point de vue budgétaire, ça me semble totalement fumeux comme argument. Parce que quand vous faites un plan sur plusieurs années, ça veut dire que vous allez demander des subventions, longtemps à l'avance sur plusieurs années. Vous n'allez pas le faire à la petite semaine : « Un coup, je fais, un coup, je ne fais pas ». Mais sur ces investissements, en centre-ville au niveau patrimoine de la Ville, la Providence et les places, quel message portez-vous auprès des opérateurs économiques qui veulent vous faire confiance et investir. »

Madame THIENNOT : « On rencontre l'association des commerçants tous les mois. Ensuite, on ne peut pas anticiper les surcoûts. Par rapport à Providence, les choses vont se faire, mais le projet initial a été impacté d'un surcoût important, donc, il faut bien entendu que le projet soit en lien avec nos possibilités financières. C'est tout et les commerçants sont tenus au courant tous les mois, puisqu'on les rencontre tous les mois. Sachant que l'on a un manager du centre-ville, en l'occurrence Monsieur SOULA qui est très présent sur le centre-ville et qui est régulièrement en contact avec les commerçants. »

Monsieur MEMAIN : « Mais très concrètement, dans le cadre de ce débat aujourd'hui, au mois de mars, ça veut dire que Providence ne se fera pas en 2023, il n'y aura pas de travaux qui commenceront en 2023, ni en 2024, et que parmi les places, seule, la place de la République dont les travaux vont commencer. À quelle échéance ? C'est une question précise. »

Madame THIENNOT : « Avant de faire des travaux, il faut faire des études, c'est complexe. Les études seront faites en 2023 pour des travaux qui débiteront, début 2024. Par rapport à Providence, il faut que l'on revienne avec les architectes, comment faire évoluer le projet en raison du surcoût présenté dans leurs propositions. Ça, on le verra dans les prochains mois. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Ce sont des architectes Appaméens ? Ou locaux ? Vous avez déjà choisi ? »

Madame THIENNOT : « Ils ont répondu à un appel d'offres bien entendu. D'ailleurs, il y a un jury de concours, auquel participe Monsieur LEGRAND, me semble-t-il. »

Monsieur LEGRAND : « Où il est venu de façon héroïque, parce que je n'étais vraiment pas bien ce jour-là. »

Madame THIENNOT : « Tout à fait. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Moi, je n'ai peut-être pas très bien compris quand j'ai vu votre tableau d'investissement, pour moi, ce sont 9,3 M€, 8,5 M€ pour 2023, mais au total, combien coûtent tous les projets ? »

Monsieur ROCHET : « Vous avez, en 2023, le détail des sommes qui seront investies dans le PPI et qui s'élèveront au total à 8 511 000 €. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Mais ça, c'est pour une année, et au total ? »

Monsieur ROCHET : « Ah, vous voulez le total par programme ? »

Madame LAGREU CORBALAN : « Oui, c'est cela qui est important. »

Monsieur ROCHET : « Pour cela, il faudrait passer à ce que l'on appelle une autorisation de programme en ACPC, ce n'est pas aujourd'hui la philosophie de la collectivité, ça viendra peut-être, mais pour ça, il faudra envisager le plan pluriannuel sur plusieurs années, mais comme on vous l'a dit, on ne peut pas le faire, puisque l'on n'a pas, aujourd'hui, la capacité, les moyens budgétaires d'évaluer un PPI sur 2024, 2025, 2026. On a provisionné une enveloppe globale que vous avez en page 33, à hauteur de 6 935 000 € pour 2024, 2 931 000 € pour 2025, etc. »

Madame LAGREU CORBALAN : « Mais il faudrait savoir, à peu près, combien, aujourd'hui, coûtent tous ces projets. Parce que juste le savoir pour un an, ça ne sert à rien, on ne sait même pas sur combien d'années ça va se faire. »

Madame THIENNOT : « Bien entendu, que l'on sait combien coûtent ces projets. C'est pour cela que l'on vous a fait les investissements prévisibles 2023, 2024, 2025, 2026. Sachant que l'on ne peut pas les fiabiliser étant donné les aléas dont je vous ai parlé. Ce qui est important, c'est combien nous comptons investir année par année, c'est tout. Bien sûr, on ne va pas investir pour deux escaliers sur une place et après, s'arrêter. »

Madame LAGREU CORBALAN : « C'est la question que l'on se pose, puisque l'on n'a qu'un an. »

Madame THIENNOT : « Non, vous n'avez pas qu'un an. Vous avez l'ensemble des investissements page 33. »

Madame LAGREU CORBALAN : « C'est-à-dire qu'au total, ça coûte 24 M€ ? »

Monsieur ROCHET : « Voilà, c'est ce que je vous ai mis dans le document. 24 M€, sur la période 2023 à 2026. »

Monsieur MEMAIN : « Je suis désolé, mais c'est ce qui n'est pas recevable dans votre document. Si vous mettez, pour l'année 2024, 6 935 000 €, ça correspond bien à une somme que vous avez faite d'un certain nombre de programmes. Et ça, ça ne figure pas dans le document. Je reprends mon exemple des places de Pamiers, vous le savez, on en a déjà parlé, vous avez une programmation des investissements qui seraient réalisables et ça, vous devez nous le communiquer et ça ne figure pas. Donc, le débat que l'on a aujourd'hui et on le voit sur plein d'aspects, n'est pas conforme à ce qui est nécessaire en termes de loyauté et de sincérité des débats. C'est-à-dire que nous, on n'est pas en capacité, à ce stade du débat, peut-être avez-vous les éléments complémentaires, mais en tout cas, les réponses ou non-réponses que vous apportez, font que nous, on ne peut pas prendre acte du débat tel que vous l'avez mené depuis le début. Donc, on refuse la prise d'acte sur ce débat d'orientations budgétaires et on en tirera toutes les conséquences. »

Madame THIENNOT : « Bien, de toute façon, déjà, ça commence à clore le débat. Moi, ce que je peux dire, c'est que ce document est totalement sincère, on sait où on va... »

Madame LAGREU CORBALAN : « Dans le mur. »

Madame THIENNOT : « Ça vous fait rire Madame LAGREU, c'est vraiment extrêmement rigolo. Ce document est sincère, on a prévu les dépenses sur plusieurs années, de façon sincère, la dette est maîtrisée et je pense qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir par rapport à ce document et à cette anticipation des choses.

Donc, nous allons passer au vote. Nous votons le fait que ce DOB a été présenté. Il s'agit d'une prise d'acte de la présentation du DOB. On ne vote pas le DOB, on vote le fait qu'il était discuté.

Qui dit que le DOB n'a pas été discuté ? Le débat d'orientations budgétaires, en conseil municipal, a-t-il eu lieu ? »

Monsieur MEMAIN : « Non, il n'a pas été fait en bonne et due forme. »

Madame CHABAL VIGNOLES : « Juste une petite explication de vote. Nous ne votons pas ce rapport d'orientations budgétaires, parce que nous pensons qu'il n'est pas réglementaire. Il y a des manques. Il y en avait dans la première version, il y en a dans la deuxième, donc, on attend, éventuellement la troisième. Il y a des manques, les budgets annexes et j'y reviens, qui devaient figurer. Vous nous dites qu'ils sont intégrés, ils doivent apparaître, on ne les voit pas. C'est juste pour cela et d'autres choses bien entendu, mais nous, nous votons contre. »

Madame THIENNOT : « Donc, vous dites que le débat d'orientations budgétaires n'a pas eu lieu. Est-ce qu'il a eu lieu ou pas ? »

Monsieur MEMAIN : « Non, il n'a pas eu lieu dans de bonnes conditions, il a été vicié. Et on en tirera les conséquences. »

Monsieur UNINSKI : « Donc, neuf refus de prise d'acte. »

Le Conseil Municipal,

Article Unique : Prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2023, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente.

<p>Le conseil a pris acte du débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2023 avec 24 voix pour et 9 voix contre : M. TRIGANO (procuration à M. LEGRAND), M. LEGRAND, M. GUICHOU (procuration à Mme CHABAL VIGNOLES), Mme LEBEAU (procuration à Mme LAGREU CORBALAN), Mme CHABAL VIGNOLES, Mme LAGREU CORBALAN, M. MEMAIN, Mme GOULIER, M. MALBREIL.</p>

Madame THIENNOT : « Très bien la séance est close, je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 mn.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI